Coll FRC 382

ADRESSE

27

DU COMITÉ GÉNÉRAL

DE RÉDACTION,

A l'Armée Patriotique Bordelaise.

LE Comité général de Rédaction fut instruit le 20 Novembre dernier, que diverses Villes demandoient avec instance à l'Assemblée Nationale un plan d'organisation pour toutes les Associations patriotiques du Royaume ; il crut essentiel, pour l'avantage de ses Commettans, de s'adresser sur le champ à MM. les Electeurs, pour représenter à l'Assemblée Nationale que l'Armée Bordelaise desiroit proposer un régime qui fût adapté aux convenances locales.

MM. les Electeurs présenterent en conséquence, le 21 du même mois, une Adresse à l'Assemblée Nationale, pour l'informer que les Commissaires de l'Armée Bordelaise travailloient, depuis le 12, à la réduction des Cayers de chaque Régiment, & pour la supplier d'attendre leur travail avant de s'occuper de l'organisation générale de la Garde Nationale.

Le Comité de Rédaction s'eſt d'autant plus empreſſé de former cette demande, que pluſieurs Villes ont déja propoſé des réglemens qui ont été proviſoirement approuvés par l'Aſſemblée Nationale, & que ces réglemens, à raiſon des convenances locales, différent, dans pluſieurs articles eſſentiels, du vœu de l'Armée Bordelaiſe, & notamment pour ce qui concerne les réélections tous les ſix mois, point fondamental du travail du Comité.

Le Comité a annoncé à ſes Commettans, dans ſa premiere Adreſſe, qu'il ſeroit toujours prêt à lui donner communication de ſes travaux; mais voyant qu'ils n'ont point encore pris cette communication, & qu'il eſt inſtant de ſe fixer ſur la forme des élections, dont le moment approche, il a l'honneur de les prévenir qu'il fait imprimer & qu'il va remettre à toutes les Compagnies de l'Armée les différens articles qu'il a rédigés juſqu'à préſent, pour les ſoumettre à leur approbation Mardi prochain, & leur demander leur avis ſur l'objet de la ſanction proviſoire du réglement. Elles verront dans ces articles que le Comité ne s'eſt occupé que du ſoin d'exprimer le vœu de l'Armée, d'après le réſultat des différens Cayers. Les Commiſſaires ſe croiront trop récompenſés

de leurs travaux, quelques pénibles, quelques longs qu'ils soient, s'ils peuvent être utiles à leurs Camarades, & justifier leur honorable confiance.

Nota. *Les Compagnies sont priées de faire parvenir, le plutôt possible, au Comité de Rédaction une Copie de leur Délibération; elles pourront la remettre ou aux Commissaires de leur Régiment ou aux autres Membres du Comité général.*

A Bordeaux, le 5 Décembre 1789.

Signés JAUBERT, *Président.*
VINCENT, *Vice-Président.*
LAMAGNERE, } *Secrétaires.*
EMÉRIGON, }